



KLAXON DE BRONZE

KLAXON DE BRONZE : SANS L'ONDRES D'UN DOUTE

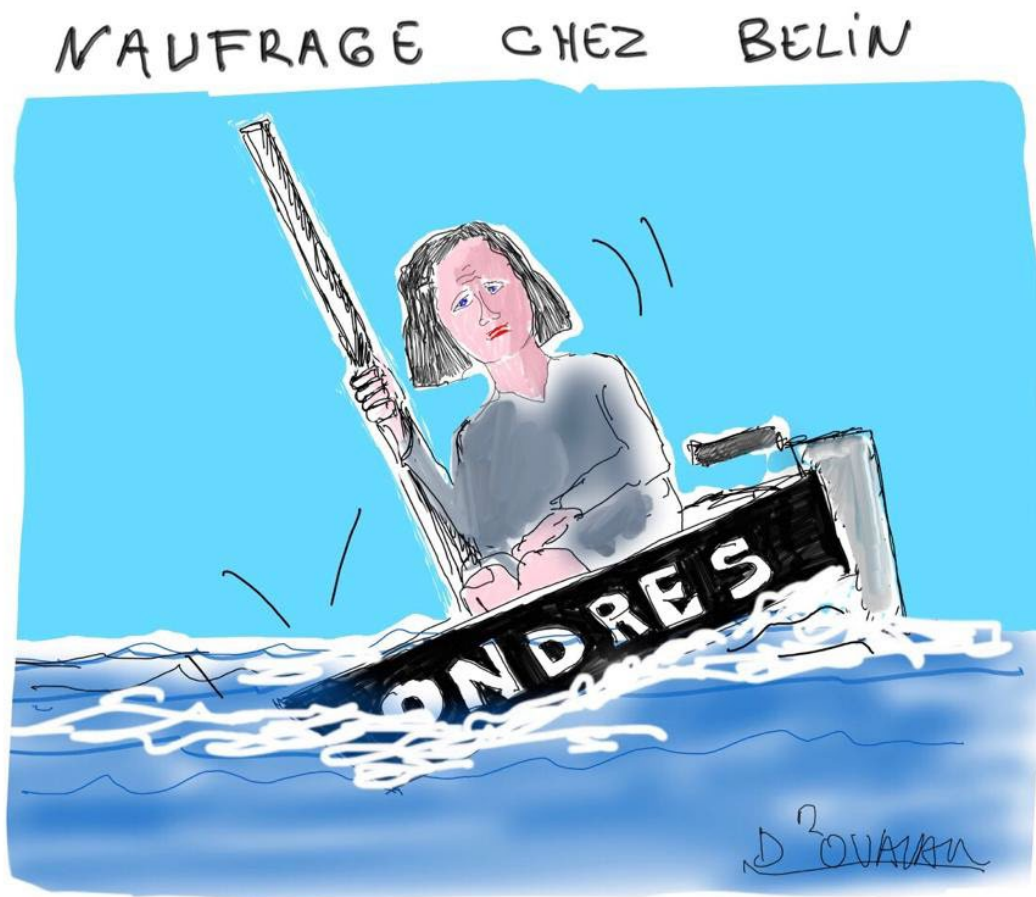
18 janvier 2023 jamaistropderamdam Landes 2 commentaires

Éva Belin s'est particulièrement distinguée cette année en cumulant les fautes grossières. Un klaxon amplement mérité.

En l'espace de quelques semaines, Eva Belin la maire d'Ondres est passée d'élue sans histoire, qui nous paraissait avoir un potentiel de sympathie et plutôt travailleuse dans le sens de l'intérêt général, à une élue incapable de faire face à ses responsabilités. En cause deux dossiers épineux dans lesquels la commune s'est embarquée. Le premier concerne l'expropriation d'une famille dans le cadre de l'opération immobilière de la ZAC des Trois Fontaines ayant vu le jour sous l'ancienne majorité. La justice est intervenue pour obliger la commune à payer, à la famille expropriée, 1,8 million d'euros. Somme que la maire Eva Belin ne souhaitait pas déboursier ne voulant pas assumer les erreurs de son prédécesseur Eric Guilloteau. Alors que dans ce dossier, la situation est claire, c'est à la commune de payer, l'édile a négocié pour faire le chèque à cette famille qui a été fortement lésée.

La Justice suspend la reprise en main municipale

Et comme les emmerdes volent toujours en escadrille, Eva Belin en a ajouté une. Dès son arrivée à la tête de la commune, elle a souhaité reprendre la gestion du camping municipal Blue Océan qui est sous Délégation de Service Public par la famille Dauga, propriétaire d'un autre camping voisin (Green Resort). Le 7 juillet dernier devant les élus du Conseil municipal, Eva Belin a présenté le dossier de reprise en implémentant dans l'explicatif de nombreuses erreurs manifestes que nous vous avons relaté (<https://ramdam6440.fr/2022/11/16/a-ondres-on-cultive-erreur/>). D'une reprise pour motif d'intérêt général inexistant à des comparaisons comptables fallacieuses car sans rapport avec d'autres campings pour justifier la reprise, Eva Belin est passée maîtresse dans l'art de cumuler les erreurs dans ce dossier.



Jusqu'à faire expulser un caméraman de Media 40 du Conseil municipal alors que celui-ci passait un papier à un élu (ce qui n'est pas interdit), en installant son Directeur Général des Services comme futur directeur du camping 7h par semaine, en proposant un rendez-vous aux employés du Blue Océan alors que la ville passait le jour même devant le tribunal administratif de Pau... La justice, saisie en référé par les gestionnaires et les employés du camping, n'a pas été dupe et a bien compris que cette reprise est entachée de nombreuses erreurs puisque le tribunal a estimé que la gestion en DSP devait se poursuivre.

Sur le fond de l'affaire, il va falloir attendre encore que le tribunal administratif de Pau rende son verdict définitif. Sur la suspension, la municipalité s'est pourvue en cassation devant le Conseil d'Etat. En attendant, les employés ont pu souffler pour les fêtes alors que la municipalité n'a fait preuve que de mépris à leur égard.

François BERLAND